

Jeudi

22

Janvier 2026



Conférences Techniques TERRITORIALES



*Déploiement des énergies
renouvelables et décarbonation*

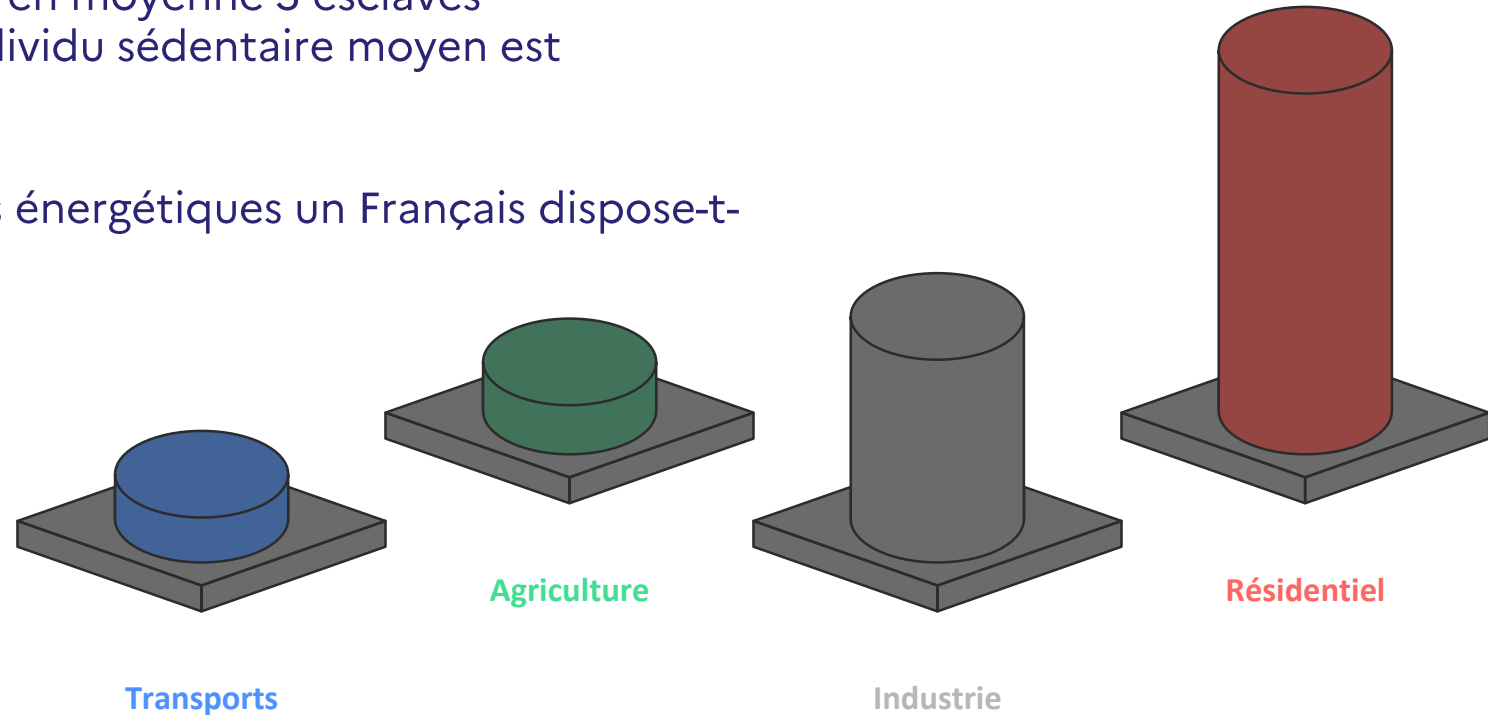


LE POINT SUR LA REGLEMENTATION

QUIZZ

Un Grec de l'antiquité possédait en moyenne 5 esclaves énergétiques (la puissance d'un individu sédentaire moyen est d'environ 100 W).

→ En moyenne, combien d'esclaves énergétiques un Français dispose-t-il à tout instant ?

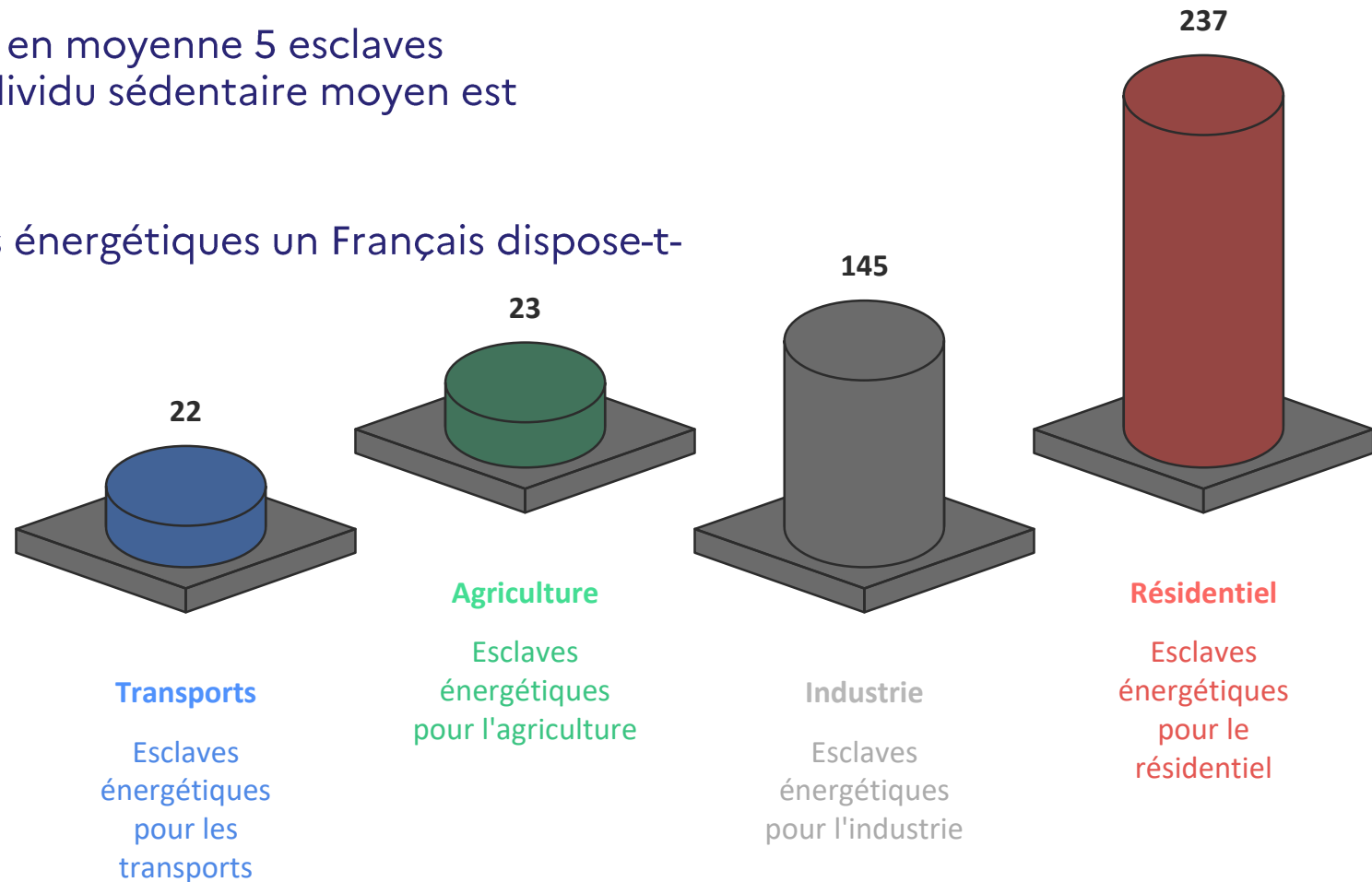


QUIZZ

Un Grec de l'antiquité possédait en moyenne 5 esclaves énergétiques (la puissance d'un individu sédentaire moyen est d'environ 100 W).

→ En moyenne, combien d'esclaves énergétiques un Français dispose-t-il à tout instant ?

427



LE POINT SUR LA REGLEMENTATION

Urgence climatique

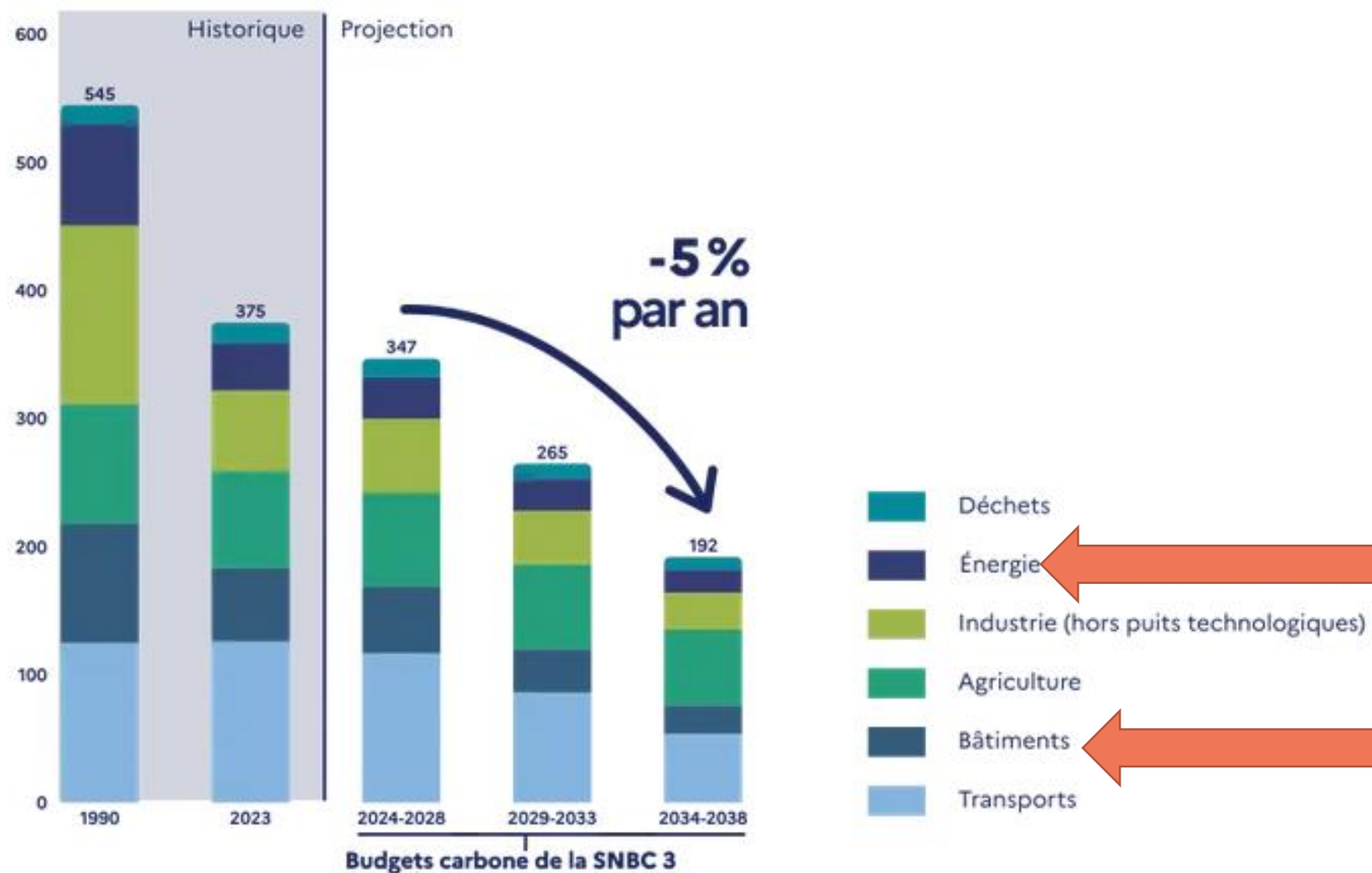
Atteindre la neutralité carbone en 2050 (SNBC 3)

Réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français.

Multiplier par 10 la production solaire (APER)



LE POINT SUR LA REGLEMENTATION

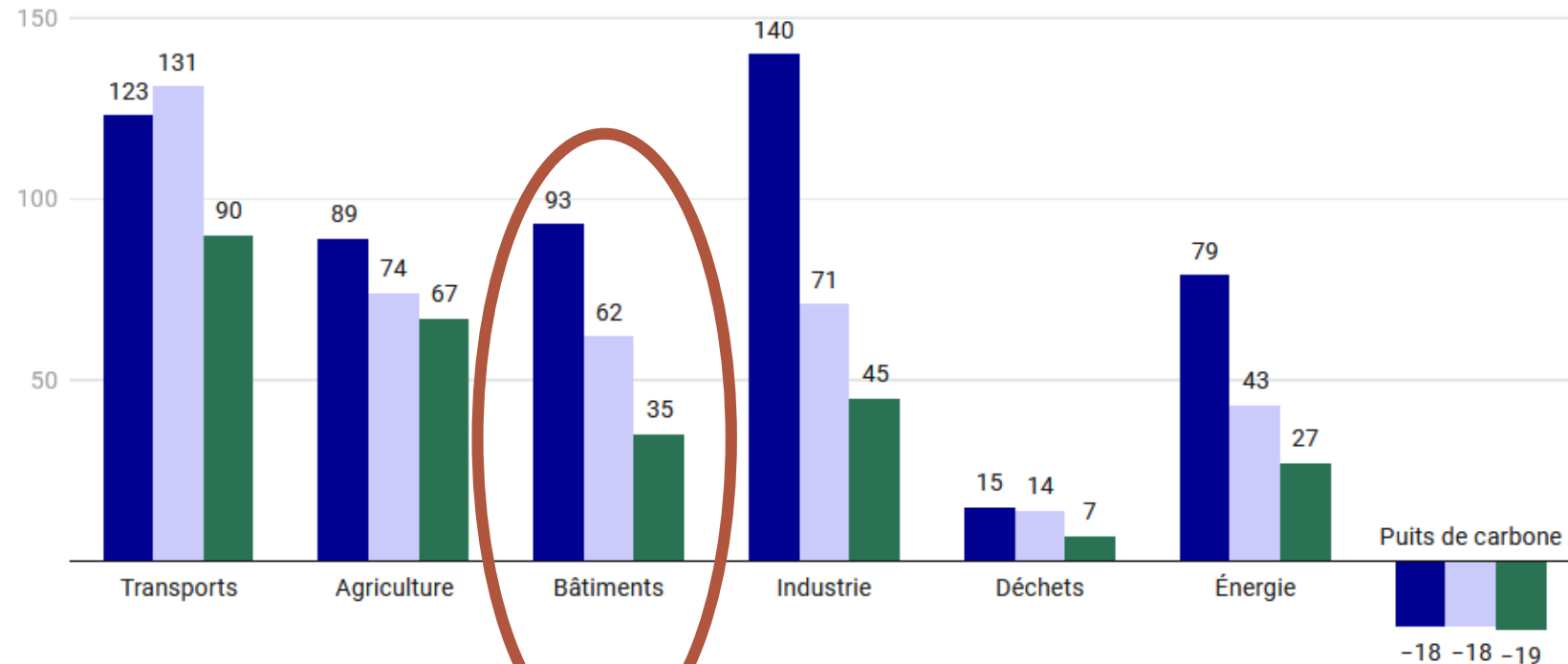


LE POINT SUR LA REGLEMENTATION

Répartition des émissions de gaz à effet de serre (GES) par secteur à l'horizon 2030

En MtCO₂e/an

■ 1990 ■ 2022 ■ Émissions 2030 provisoires issues de la modélisation (SNCB 3)



Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: inventaire national des émissions de gaz à effet de serre - Citepa - Secten 2024 ; modélisations de la DGEC •
Télécharger les données • Créé avec Datawrapper

LE POINT SUR LA REGLEMENTATION



Obligation de réduction des consommations énergétiques pour tous les bâtiments tertiaires (publics et privés) de + 1 000 m²

Engagement de l'État à respecter l'objectif européen fixé en 2021 de baisser d'au moins 55% les émissions de GES d'ici 2030

Dispositions visant à faciliter et accélérer l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine. *En 2020, la France était le seul pays à ne pas avoir atteint le chiffre fixé par l'Union européenne de 23% de part de renouvelables.*

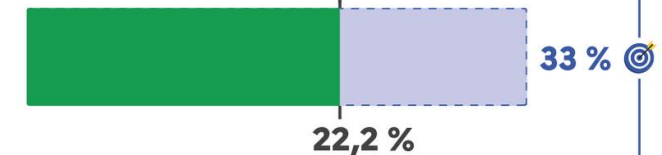


Part des énergies renouvelables

● dans la consommation finale brute d'énergie en 2023 (données provisoires), au sens de la directive (UE) 2018/2001

Objectifs 2030

issus de la loi relative à l'énergie et au climat de 2019



LE POINT SUR LA REGLEMENTATION

La Loi APER (2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables).

1. Les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER)



Je suis élu



J'identifie des zones d'accélération sur mon territoire.



Ces zones témoignent de ma volonté politique d'implanter des énergies renouvelables sur une partie de mon territoire plutôt qu'une autre, même si elles n'empêchent pas les projets de s'implanter en dehors :



Les développeurs sont incités à se diriger vers ces zones qui laissent présager une bonne acceptabilité locale du projet



Afin de les encourager à se diriger vers ces zones les dispositifs de soutien aux EnR peuvent prévoir des incitations économiques

Je n'identifie pas de zones d'accélération sur mon territoire.

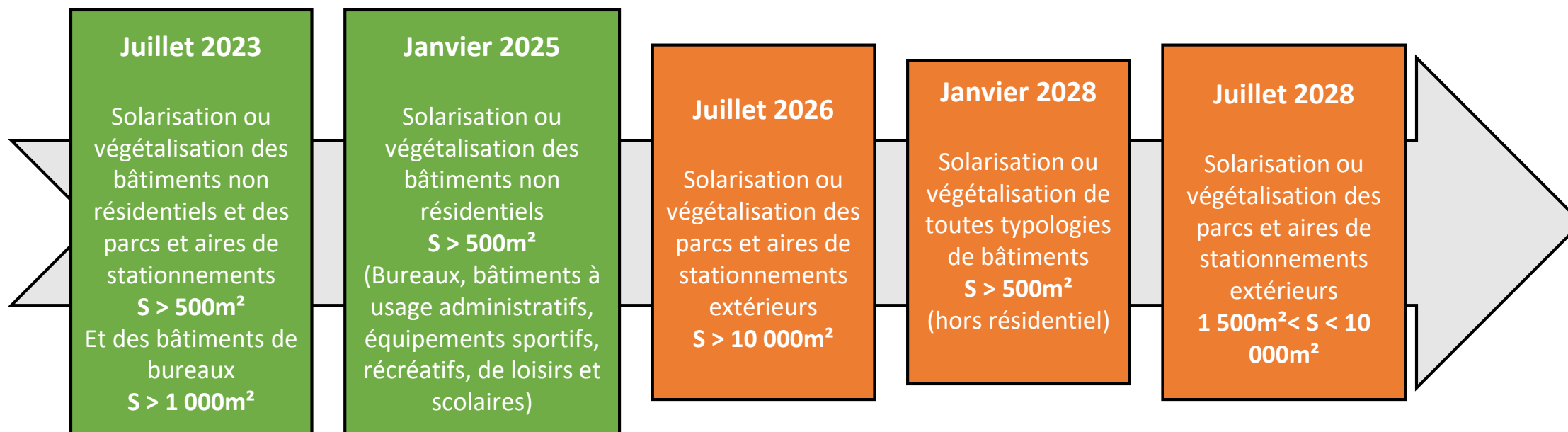
Les zones d'accélération n'étant pas exclusives, rien n'empêche les développeurs de développer des projets sur mon territoire.

Ils n'ont pas l'information de l'acceptabilité ou non, et n'ont pas de possibilité de compenser leurs pertes économiques liées au choix d'une zone bénéficiant d'une meilleure acceptabilité. Ils doivent donc arbitrer entre acceptabilité et équilibre économique, et la zone choisie peut ne pas être la zone préférentielle pour ma commune.

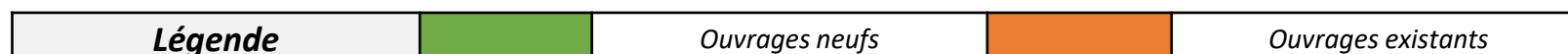
LE POINT SUR LA REGLEMENTATION

La Loi APER (2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.)

2. Les obligations de solarisation



Obligation de solarisation sur 50% de la surface des aires et parcs de stationnements (APS) et bâtiments.



LE POINT SUR LA REGLEMENTATION

La décarbonation de l'habitat

1. La RE2020

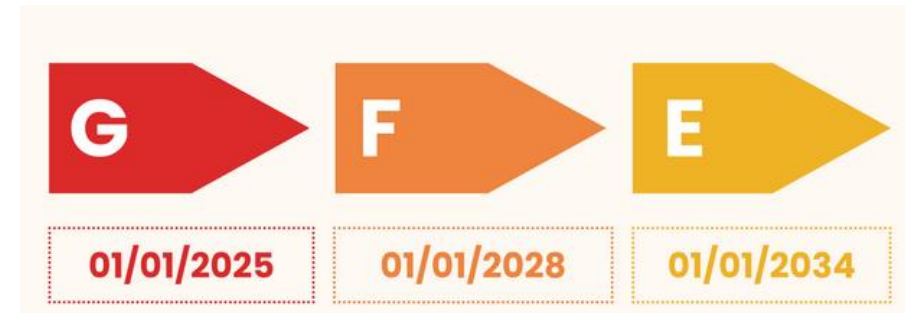
Depuis 2025, fin progressive du chauffage exclusivement gaz dans l'habitat individuel puis collectif.

Pour la Construction, le calcul de l'empreinte carbone sur tout le cycle de vie du bâtiment (ACV , matériaux biosourcés, ...)

Sortie du décret du 15 janvier 26 sur les seuils réglementaires des dernières typologies de bâtiments

2. La lutte contre les "Passoires Thermiques" (Loi Climat et Résilience)

2025 : Interdiction de louer les logements classés **G**.



3. La Réforme du DPE : Au 1^{er} janvier 2026, la méthode de calcul du DPE va ainsi évoluer : concrètement, le coefficient de conversion de l'électricité, actuellement fixé à 2,3, sera abaissé à 1,9.

Ajustement des coefficients pour les petites surfaces et pour l'électricité pour ne plus pénaliser les solutions décarbonées.

Ciblage plus efficace des aides à la rénovation énergétique vers les logements chauffés aux énergies fossiles.

LE POINT SUR LA REGLEMENTATION

LES OUTILS :



PRÉSENTATION USAGES CATALOGUE SERVICES WEB TÉLÉCHARGEMENT DOCUMENTATION ACTUALITÉS BASCULE

ACCUEIL > CATALOGUE > Portail cartographique EnR



PORTAIL CARTOGRAPHIQUE ENR

<https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>



https://www.youtube.com/watch?v=e70qb_-BtI0

LE POINT SUR LA REGLEMENTATION

LES OUTILS :



Une cartographie en ligne pour identifier le potentiel de développement des réseaux de chaleur et de froid

LE POINT SUR LA REGLEMENTATION

LES OUTILS :

Besoins des bâtiments

Pour les bâtiments tertiaires et résidentiels collectifs
Estimation des besoins en chauffage
Estimation des besoins en ECS

+

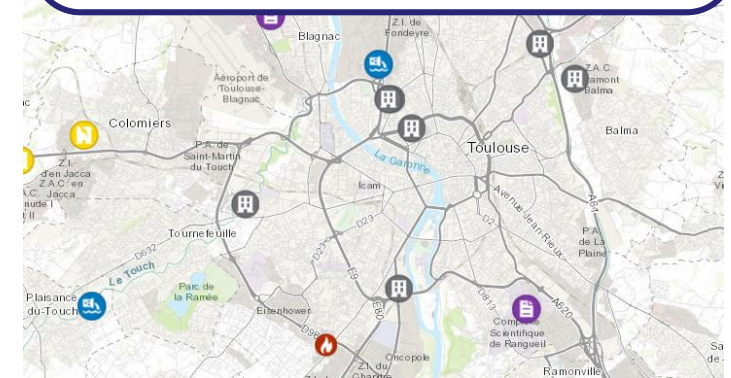
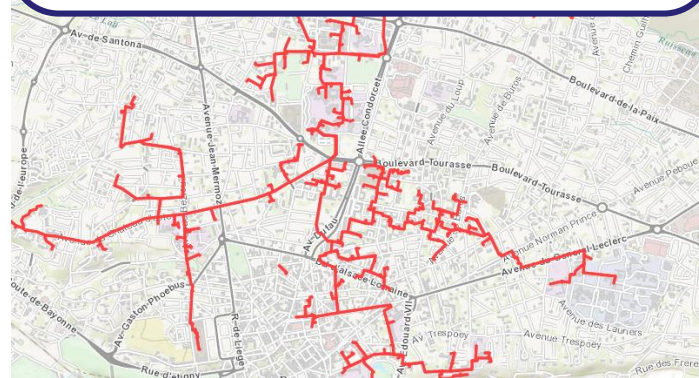
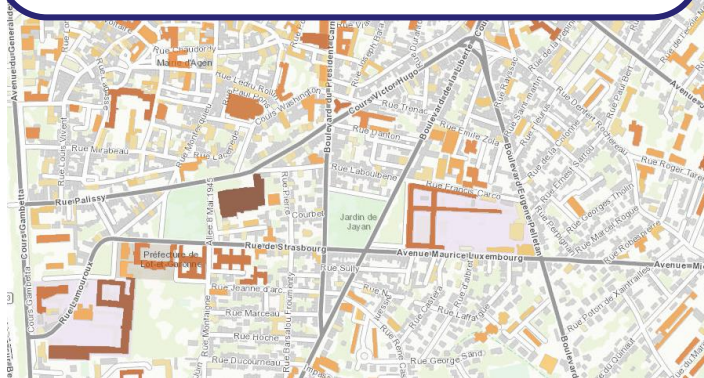
Réseaux et systèmes de production existants

Linéaires des réseaux de chaleur et de froid

+

Gisement d'EnR&R

Chaleur fatale, géothermie, solaire thermique et bois-énergie



LE POINT SUR LA REGLEMENTATION

LES OUTILS :

[Lien vers EnRezo](https://reseaux-chaueur.cerema.fr/espace-documentaire/enrezo)

<https://reseaux-chaueur.cerema.fr/espace-documentaire/enrezo>



Merci de votre attention